



Conditions générales du programme de Parrainage ilek valables à compter du 25/12/2020

Les présentes conditions générales du programme de Parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles ilek propose à ses clients d'inciter d'autres personnes à souscrire l'une de ses offres de fourniture d'énergie, en contrepartie d'avantages promotionnels.

Le présent programme de parrainage peut être utilisé pour souscrire sur le site de ilek <https://www.ilek.fr/> ou en contactant le service souscription au 05 64 88 00 38 (service et appel gratuits).

Article 1 – Définitions

Client : désigne un client particulier ou professionnel de ilek, qui a souscrit à une offre de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel conformément aux conditions générales de vente de ilek applicables à cette offre.

Parrain éligible : Le Parrain doit être un Client actif de ilek ayant souscrit à une offre ilek, être à jour du paiement de ses factures et ne pas être en cours de résiliation. Tout Parrain qui n'est pas à jour de ses paiements a la possibilité de parrainer un Filleul, mais dans ce cas seul le Filleul bénéficiera du programme de Parrainage. Les clients placés sous un régime de protection juridique ne sont pas autorisés à participer au programme de parrainage.

Filleul éligible : Le Filleul doit respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues aux conditions générales de vente des offres ilek.

Première souscription : Désigne le premier contrat pour une offre de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel conformément aux conditions générales de vente de ilek. Le premier contrat est caractérisé par le point de livraison et/ou point de comptage du logement ou le Client ayant souscrit à l'offre.

Article 2 – Conditions d'éligibilité à l'offre de parrainage ilek

2.1 Conditions d'accès au programme pour le Parrain.

Un Client particulier a la possibilité de parrainer un Client particulier ou professionnel et réciproquement, à la condition que le Parrain n'ait pas d'impayés en cours.

Un même Parrain a la possibilité de parrainer jusqu'à 50 Filleuls sur une période glissante de 12 mois à compter de la date du premier parrainage.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

2.2 Conditions d'accès au programme pour le Filleul



Le Filleul ne pourra bénéficier que d'un seul parrainage pour une Première souscription.

Lors de la souscription, pour être Filleul le Client devra renseigner le code parrainage qui lui aura été communiqué par le Parrain.

Article 3 – Contenu de l'offre de parrainage ilek

Le programme de parrainage sera valable après vérification et validation de la souscription du Filleul et de l'entrée de son point de livraison et/ou point de comptage dans le périmètre de ilek conformément aux conditions générales de vente de ilek.

Le Parrain et le Filleul bénéficieront chacun d'une prime de parrainage exprimée en euros d'un montant correspondant à celui de l'offre de parrainage en vigueur à la date de souscription du Filleul, cette offre de parrainage étant consultable sur le site ilek : <https://www.ilek.fr/> et sur l'Espace Client ilek (<https://www.ilek.fr/mon-compte>).

Si le Parrain et/ou le Filleul ont(a) opté pour une facturation annuelle, il(s) recevront(a) sur leur (sa) facture intermédiaire une remise du montant de la prime. Si le solde créditeur de la facture est supérieur à 15 euros, un virement bancaire du montant de ce solde créditeur sera effectué en fonction du mode de paiement choisi.

Le programme de parrainage est incompatible avec d'autres promotions disponibles sur le site <https://www.ilek.fr/>.

Article 4 - Modifications des conditions générales

ilek est libre de modifier les présentes Conditions Générales.

Il est précisé que ilek peut modifier à tout moment le montant de la prime de parrainage. Le montant de la prime de parrainage applicable à l'offre de parrainage en vigueur à la date de souscription du Filleul est consultable sur les liens visés à l'article 3.

Article 5 - Données personnelles

ilek regroupe dans ses fichiers des données à caractère personnel du Parrain et du Filleul. ilek traite ces fichiers conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données pour les besoins du programme de parrainage, objet des présentes Conditions générales. Les dispositions relatives à la protection des données personnelles issues des conditions générales de vente de l'offre à laquelle le Parrain éligible et le Filleul éligible ont souscrit, sont pleinement applicables.

Le Parrain éligible et le Filleul éligible disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données personnelles les concernant ainsi qu'un droit, d'opposition et de limitation des traitement des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en contactant ilek par email à l'adresse bonjour@ilek.fr, ou par écrit à l'adresse suivante : ilek – Traitement des données nominatives – 18 rue Lafayette – 31000 Toulouse.